



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 37303

Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la question de la mise à disposition par les centres de sécurité sociale de listes récapitulant les modes de conventionnement des médecins du secteur privé. Il semblerait que, depuis leur informatisation, les centres de sécurité sociale ne disposent plus de listes à usage du public répertoriant le conventionnement en secteur I ou II (honoraires libres) des médecins du secteur privé. En outre, rares sont les plaques professionnelles qui précisent ces informations et l'affichage de la tarification dans les salles d'attentes n'est pas systématique. Par conséquent, dans un souci de transparence et de meilleur renseignement du public, il lui demande s'il est possible d'envisager la mise en place d'un support, facilement accessible, informant du type de conventionnement des médecins.

Données clés

Auteur : [M. Michel Pajon](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37303

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1999, page 6522